



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 493-2022

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2022, le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **règlement numéro 493-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 225 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 12^e jour du mois d'avril 2023.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 493-2022** aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 12 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois d'avril 2023.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe